



Honoraires de transaction TTC à la charge du VENDEUR

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 130 000 €	Forfait TTC minimum de 7 000 €)	Forfait TTC minimum de 7 000 €)	Forfait ht minimum de 13 000 €
De 131 000 € à 159 000 €	5.40 % TTC	5.40 % TTC	10 % HT
De 160 000 € à 199 000 €	5.20 % TTC	5.20 % TTC	10 % HT
De 200 000 € à 269 000 €	5.00 % TTC	5.00 % TTC	10 % HT
De 270 000 € à 359 000 €	4.85 % TTC	4.85 % TTC	10 % HT
De 360 000 € à 429 000 €	4.70 % TTC	4.70 % TTC	10 % HT
De 430 000 € à 499 000 €	4.50 % TTC	4.50 % TTC	10 % HT
Supérieur ou égal à 500 000 €	4.30 % TTC	4.30 % TTC	10 % HT

Les honoraires par tranches de prix de Vente ne sont pas cumulables entre eux (III. De l'article 2)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi – sarl **BBM Immo Conseil - 7, rue Konrad Adenauer 77600 BUSSY SAINT GEORGES**

**Honoraires au
1/09/2020**

sarl / Capital social 8000 € / RCS 503691032 MEAUX / Carte professionnelle Transaction /Gestion n° CPI 7701 2018 000 024 777 délivrée par CCI SEINE ET MARNE
Garantie : GALIAN 89 RUE DE LA BOETIE PARIS 75008

Contrat de location Loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail à la charge du Locataire :	4,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
*Honoraires plafonnés à :	10 € TTC par m ² habitables
Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux à la charge du Locataire..... :	1,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
*Honoraires plafonnés à :	3 € TTC par m ² habitables
Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du Bailleur..... :	140 € TTC
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail à la charge du Bailleur :	4,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux à la charge du Bailleur :	1,5 %* loyer annuel ttc charges comp.

Honoraires Location avec Bail de Droit Commun à usage d'Habitation consenti à un Locataire Personne Morale

Soumis conventionnellement au décret du 30 janvier 2002 relatif à la décence Art. 1714 et suivants du Code civil

12 % du loyer annuel TTC charges comprises	<i>partagés par moitié entre Bailleur et locataire</i>
Honoraires de Rédaction de Bail : 300 € TTC	<i>partagés par moitié entre Bailleur et locataire</i>

Honoraires de Location des Locaux commerciaux

15 % du loyer annuel TTC charges comprises, partagés par moitié entre Bailleur et locataire
Rédaction de bail commercial + état des lieux d'entrée 2000,00 € HT <i>partagés par moitié entre Bailleur et locataire (soit 2 400,00 € TTC)</i>

Honoraires de GESTION COURANTES LOCATIVES : 7,00 % TTC (loyer + charges)

(5,83 % HT)

GESTION LOCATIVES : Autres Tarifications - Conditions Générales au 1er SEPTEMBRE 2020

TVA DE 20,00 %

Gestion des charges de copropriété :	0,50 % TTC (loyer + charges)	
Avls de Valeur non suivi d'un mandat de location ou de Gérance	50 € HT soit 60 € TTC	
Renouvellement de Bail d'Habitation (à partager par moitié entre bailleur et locataire)	150 € HT soit 180 € TTC	
Gestion des sinistres - intervention auprès des cie d'assurance en cas de sinistres :	200 € HT soit 240 € TTC	
Assurances garantie de loyers Impayés , détériorations Immobilières, protection juridique pour Biens à usage d'habitation (GLI) :	2,30% ttc du loyer + charges	
Assurances garantie de loyers Charges et Taxes pour Baux commerciaux :	3,2% du loyer + charges HT	
Honoraires de Gestion et suivi administratif des contrats GLI	0,20% du loyer + charges	(1,66 % ht)
Document d'Aide à la déclaration fiscale annuelle :	58,33 € HT soit 70 € TTC	
Déclaration Subventions ANAH :	100 € HT soit 120 € TTC	
Assurance CBNO (Propriétaire non occupants) Appartement	65 € ttc dont 10 € ttc d'honoraires et 55 € ttc de primes d'assurance	
Assurance CBNO (Propriétaire non occupants) Maisons (Moins de 140 m ² habitables)	165 € ttc dont 15 € ttc d'honoraires et 150 € ttc de primes d'assurance	
TOUTES AUTRES PRESTATIONS sur demandes, tarifées en Vacations Horaires :	50 € HT soit 60 € TTC/ heure	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.